



CARACTERISTIQUES DU FONDS

Valeur liquidative	117,16 EUR
Type de part	Part R
Forme juridique	FCP de droit français
Code ISIN	FR0011689330
Date d'origine*	27/02/2014
Classification AMF	Actions des Pays de l'Union européenne
Eligible au PEA/Eligible au PEA-PME	Oui
Indice de référence	n.a.
Gérant(s)	Clémence de Rothiacob et Xavier Afresne

*La date d'origine correspond à la date de création de l'OPC

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

5+	5-
M1 KLINIKEN	STEICO
CARL ZEISS	SCHOELLER-BLECKMANN
BEFESA	NANOGATE
FILA	BOOZT
ACCELL	HYPOPORT

Durée de placement	Supérieure à 5 ans
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Délai de règlement	J+2
Centralisateur	BNP Paribas Securities Services
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Valorisateur	European Fund Administration France
SRRI (1 : faible, 7 : élevé)	5

PRINCIPAUX MOUVEMENTS MENSUELS

Achats	Ventes
NOS	MICHELIN
DERMAPHARM	BOOZT
KINEPOLIS	SMART METERING SYSTEMS
	MELEXIS
	DUERR

COMMENTAIRE DE GESTION

Décembre clôture en forte baisse une année de sous-performance des petites capitalisations face aux grandes. Tous les indices européens reculent de plus de 5% pour ce dernier mois de 2018. La baisse des marchés actions de l'année s'explique par un climat de défiance au sein de l'Union Européenne (Italie, Brexit...) et de craintes sur la croissance mondiale (guerre commerciale avec les Etats-Unis) ; l'amplification de la baisse par les petites capitalisations s'explique notamment par des prises de profits sur cette classe d'actifs après leur forte surperformance des dernières années et des craintes concernant les actifs les moins liquides dans ce contexte macroéconomique où la visibilité fait défaut.

Quelques titres au profil défensif ont bien rebondi en décembre, à l'instar des allemands M1 Kliniken (+23%), Carl Zeiss (+12%) ou encore Befesa (+5,6%). A l'inverse, le fonds a été pénalisé par le recul d'Isra Vision (-29%) après une croissance décevante enregistrée au T4, Schoeller-Bleckmann (-22%) dans la foulée de la baisse du prix du pétrole (le Brent recule de 8,4%) ou encore Wavestone (-21%).

Nous avons poursuivi nos arbitrages, soldant en début de mois les titres cycliques qui nous semblaient les plus vulnérables dans ce contexte de marché : ainsi, nous avons soldé Duerr, Jungheinrich, Melexis et Saf Holland. Parallèlement, nous avons initié deux nouvelles positions, au profil de risque plus défensif, dans les groupes familiaux Dermapharm (pharmacie, Allemagne) après notre rencontre avec son CEO et NOS (ex Zon multimedia, télécommunications, Portugal).

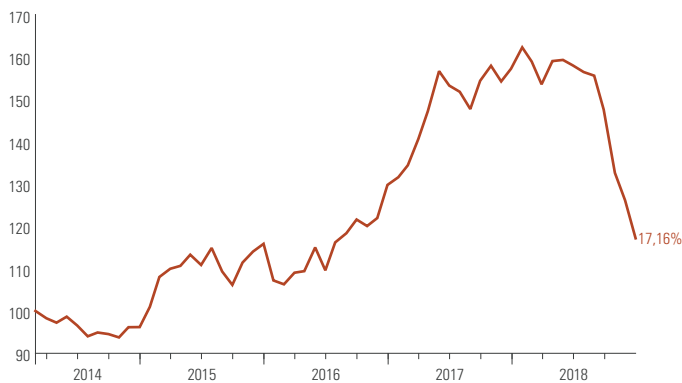
Nous démarrons donc 2019 avec un biais plus prudent et un portefeuille davantage concentré autour de 50 PME-ETI de 11 pays européens, à l'actionnariat principalement familial.

PERFORMANCES (%) - NET PART R EN EUR

	Cumulée						Origine 27/02/14 31/12/18	Annualisée *			Origine 27/02/14 31/12/18
	Année en cours 29/12/17 31/12/18	1 mois 30/11/18 31/12/18	3 mois 28/09/18 31/12/18	1 an 29/12/17 31/12/18	3 ans 31/12/15 31/12/18	5 ans		3 ans 31/12/15 31/12/18	5 ans		
FONDS	-25,47	-7,11	-20,60	-25,47	1,13	-	17,16	0,38	-	3,33	

* Annualisée, depuis l'origine (Cumulée si origine < 1 an)

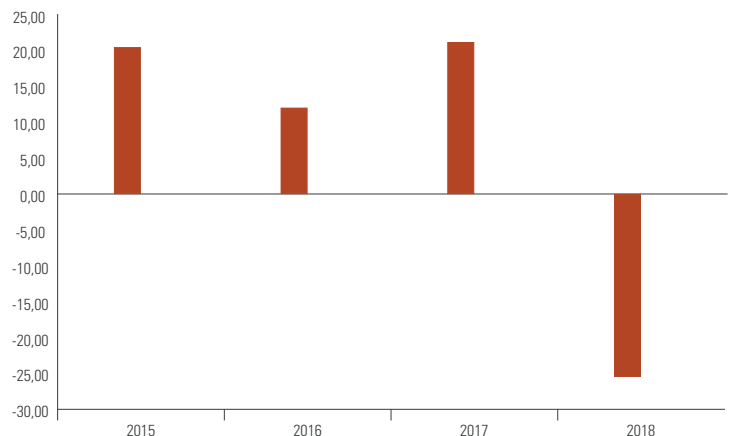
PERFORMANCES CUMULÉES - NET PART R EN EUR *



* Depuis le 27/02/2014

FONDS : Richelieu Family Small Cap

PERFORMANCES ANNUELLES (%) - NET PART R EN EUR



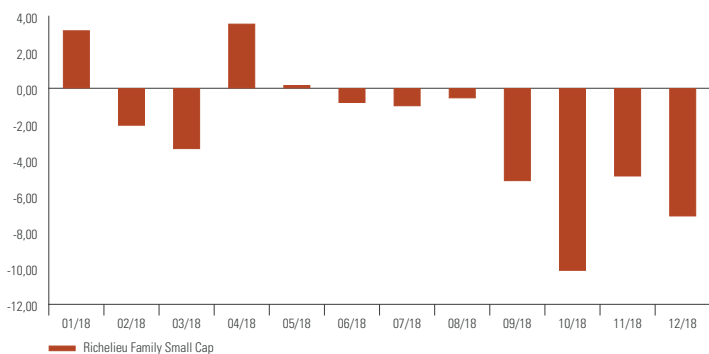
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

GAMME ACTION

Actif Net Total en EUR (toutes parts) : 35.953.456

31 Décembre 2018

PERFORMANCES MENSUELLES (%) - NET PART R EN EUR



INDICATEURS DE PERFORMANCE (%)

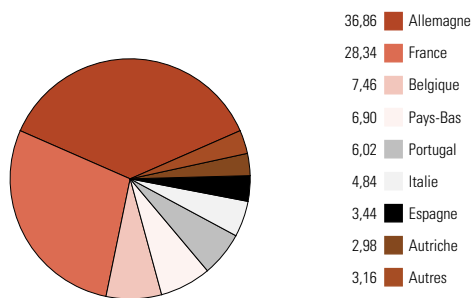
	Année en cours	3 ans	5 ans	Origine*
% de mois positifs	25,00	52,78	-	55,93
% de mois négatifs	75,00	47,22	-	44,07
Perf. mensuelle la plus basse	-10,13	-10,13	-	-10,13
Perf. mensuelle la plus élevée	3,58	6,41	-	6,97

* Depuis l'origine, le 27/02/2014

■ Richelieu Family Small Cap
■ n.a.

RÉPARTITION PAR PAYS D'ÉMISSION

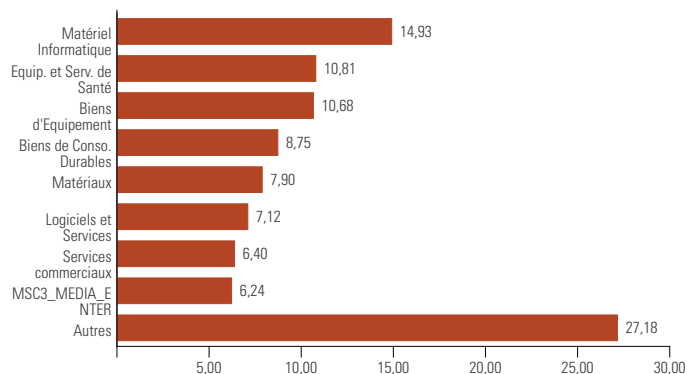
Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

RÉPARTITION PAR SECTEUR

Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans	Origine*
Volatilité du fonds	15,80%	13,95%	-	12,96%
Volatilité du benchmark	-	-	-	-
Tracking error	-	-	-	-
Ratio d'information	-	-	-	-
Ratio de sharpe	-1,73	0,05	-	0,27
Alpha	-	-	-	-
Beta	-	-	-	-
R ²	-	-	-	-
Max. drawdown du fonds	-29,65	-29,65	-	-29,65
Délai de récupération (en semaines)	n.a.	n.a.	-	n.a.

Indicateurs au 31/12/2018

Calculés sur base hebdomadaire

* Depuis l'origine, le 27/02/2014

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE (% de l'actif net)

Actions et assimilés	90,76
Liquidités et produits monétaires	9,24

Avec produits dérivés – avec cash – avec OPCVM

Futures : correspond à la somme des positions (vendeuses et acheteuses) sur Futures indiciels et sectoriels, exprimée en % de l'actif.

PRINCIPALES POSITIONS (% de l'actif net)

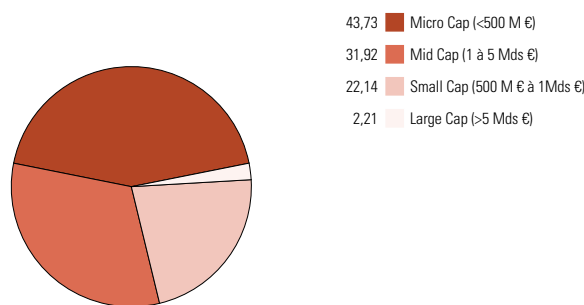
Poche Actions - Poids non rebasé

BARCO NOUV.	Belgique	4,87
STEICO	Allemagne	4,70
BARON DE LEY	Espagne	3,13
FAURECIA	France	3,04
HYPOPORT AG	Allemagne	3,01

Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION

Poche Actions - Poids Rebasé



Sans produits dérivés – sans cash – sans OPCVM

Document non contractuel produit uniquement à titre d'information. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Avant d'investir, vous devez vous procurer et lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) disponible auprès de Richelieu Gestion et sur le site www.richelieugestion.com. Richelieu Gestion décline toute responsabilité en cas de pertes, directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Les terminologies « fonds » et « parts » correspondent à une terminologie générique pouvant signifier « SICAV » ou « FCP » et « action » ou « part » en fonction de la forme juridique. La valeur des parts des fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont traités aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Conformément à l'article 321-116 du règlement général de l'AMF, vous pouvez recevoir sur simple demande des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des fonds.